

cinq secteurs à explorer (2/5)

Un tremplin vers l'emploi durable

L'Insertion par l'activité économique (IAE) propose des postes à des personnes éloignées du marché du travail.

IAE : trois lettres pour un sigle qui, une fois décrypté, se veut des plus pédagogiques : l'Insertion par l'activité économique. Conçue comme un sas vers l'emploi classique, elle permet à des personnes parfois très éloignées du marché du travail de se réinsérer professionnellement. Une réinsertion qui s'opère dans le cadre soit d'une activité de production soit via une activité d'utilité sociale de nature professionnelle pour une période nécessairement limitée.

Diversité des activités proposées

Cette mise à l'emploi s'effectue obligatoirement dans le cadre d'un contrat de travail. Et si l'IAE ne fournit pas un emploi durable à ces personnes, elle contribue à leur redonner de



L'insertion par l'économique, s'agissant des métiers proposés, offre aujourd'hui en Loir-et-Cher une réelle diversité.

(Photo archives NR, Jérôme Dutac)

l'employabilité pour répondre aux attentes des entreprises. Dans tous les cas, ce dispositif est systématiquement associé à un accompagnement sociopro-

fessionnel pris en charge, pour partie, par les pouvoirs publics. Une réelle diversité des activités et métiers proposés existe dans le département. De maraî-

cher-horticulteur à agent d'entretien et de nettoyage ; de jardinier d'espaces verts à agent de service de collectivité. Ou encore peintre en bâtiment ou opérateur de transformation des viandes par exemple.

Il existe plusieurs types de structures d'Insertion par l'activité économique. Leur fonctionnement est toutefois différent. Certaines relèvent de la production de biens et services tels que les Entreprises d'insertion (EI) et les Ateliers-chantiers d'insertion (ACI). D'autres ont pour mission la mise à disposition de personnels. C'est le cas des Associations intermédiaires (AI) et des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Au total, il existe seize structures opérationnelles en Loir-et-Cher.

Deux ETTI

Associations ou sociétés commerciales, les Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) sont soumises à la même réglementation que les entreprises de travail temporaire classiques proposant des offres d'emploi à des personnes en fin de parcours d'insertion. Les sociétés clientes relèvent souvent des secteurs de la manutention, du bâtiment, de l'entretien et du nettoyage. Un accompagnement personnalisé est assuré ainsi qu'une aide à la formation si nécessaire. Elles ont permis de faire travailler 245 personnes en 2008.

Quatre EI

Les Entreprises d'insertion s'inscrivent dans des marchés concurrentiels, tout en employant des personnes en difficulté, auxquelles elles assurent un accompagnement socioprofessionnel. Comme toutes entreprises, elles produisent des biens ou prestations de service. Plus particulièrement dans les secteurs du bâtiment, de l'environnement, le maraîchage biologique, le recyclage et le nettoyage... Leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Elles ont employé 54 personnes en 2008.

Quatre AI

Les Associations intermédiaires mettent à disposition des salariés (aide à domicile, nettoyage, manutention) à titre onéreux mais à but non lucratif auprès de particuliers, d'entreprises et de collectivités. Les salariés œuvrent dans le cadre de missions ponctuelles sous forme de CDD. La mise en situation de travail permet alors de mesurer les capacités de retour à l'emploi des personnes concernées. Un accompagnement est assuré et des formations peuvent être proposées. Elles ont employé 1.304 personnes en insertion en 2008.

Six ACI

Les Ateliers-chantiers d'insertion développent des activités d'utilité sociale qui ne relèvent donc pas de l'économie de marché. Secteurs concernés : l'environnement, le bâtiment, le maraîchage ou le textile... Leurs salariés sont recrutés en contrat aidé : Contrat unique d'insertion (CUI), Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Les ateliers et chantiers d'insertion sont utilisés comme première étape de réinsertion ; ils peuvent être ponctuels (chantier de rénovation de bâtiment, par exemple) ou permanents. Ils ont employé 240 personnes en 2008.

“ L'exemple de Frédéric n'est pas isolé ”

Bénédicte Loustalot, responsable de l'agence A2I, Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) évoque la situation d'un Blésois, Frédéric. Voici 15 ans, ce dernier tentait tant bien que mal de se sortir d'une situation personnelle très difficile. « Il avait perdu pied avec la société et le monde du travail. » Frédéric est aujourd'hui en mission longue durée (8 mois) sur un poste de menuisier poseur, et en attente de signer un CDI. Belle récompense après un long parcours construit par étapes et grâce à la confiance et à l'écoute que lui ont offert plusieurs structures d'Insertion par l'activité économique. Au départ des petites missions avec EUREKA et ECLAIR « ils voulaient savoir si j'étais encore capable de travailler et je



Bénédicte Loustalot, responsable de l'agence A2I, raconte le parcours prometteur de Frédéric.

leur ai montré que je n'étais pas fainéant » résume le jeune homme. Puis un mi-temps à la Régie de quartier de Blois et un plein-temps à SNR 41 lui ont permis de se stabiliser. Il reconnaît : « j'ai été aidé pour

mes problèmes de santé et de logement. Nulle part ailleurs on ne m'avait tendu la main comme ça ! Dans quelques jours, je prends un logement en mon nom. Les rechutes sont loin derrière, j'ai fait le tri dans mes

relations. Aujourd'hui, j'aime mon travail et l'équipe et je peux me former si besoin. Ma peur est de perdre un emploi stable et de devoir recommencer à zéro. Cela serait trop dur. »

Pour Bénédicte Loustalot, le cas de Frédéric n'a rien d'unique. Et la jeune femme de souligner qu'il existe, en outre, différentes aides complémentaires proposées par l'intermédiaire du FAST (Fonds d'action sociale du travail temporaire) : location de motoboylette ou de voiture, aide au permis, location de studio meublé, mutuelle et crédit à taux très intéressants. « Il ne faut jamais hésiter à se renseigner. Une relation de confiance permet de parler vrai et aide à trouver les bonnes solutions. »

le chiffre

1.807

C'est le nombre de personnes salariées via l'Insertion par l'activité économique dans le département. Cela représente précisément l'équivalent de 326 temps pleins.

pratique

Les 16

Entreprises d'insertion

- > Association Bio Solidaire (Blois, tél. 02.54.51.98.30)
- > Service nettoyage recyclage 41 (Blois, tél. 02.54.56.06.45)
- > Environnement 41 (Blois, tél. 02.54.55.08.65)
- > ARC 41 (Vallières-les-Grandes, tél. 02.54.20.91.59)
- Ateliers-chantiers d'insertion
- > « Jardins du cœur » (Blois, tél. 02.54.45.12.96)
- > Association BIO solidaire « Les jardins de Cocagne » (Blois, tél. 02.54.74.88.31)
- > E & S Sologne (Romorantin-Lanthenay, tél. 02.54.95.14.00)
- > Régie de quartier de Blois (Blois, tél. 02.54.42.25.52)
- > Régie de quartier de Vendôme (Vendôme, tél. 02.54.77.44.65)
- > Interval (Noyers-sur-Cher, tél. 02.54.75.44.69)

Associations intermédiaires

- > AVADE (Vendôme, tél. 02.54.80.25.34)
- > Éclair au service du quotidien (Blois, tél. 02.54.42.46.30)
- > Eurêka Services (Blois, tél. 02.54.51.35.13)
- > La Petite Ruche (Blois, tél. 02.54.42.03.42)
- Entreprises de Travail temporaire d'insertion
- > Id'ées Intérim (Blois, tél. 02.54.58.82.07)
- > Actual Intérim Insertion (Blois, tél. 02.54.46.28.90)



Une brochure sera très bientôt disponible à la Maison de l'emploi.

demain

Les commerciaux

Que regroupe vraiment un terme générique qui peut correspondre à différents métiers ?